Procès de 2 déboulonneurs le 9 juin, poursuivis pour barbouillage et refus de prélèvement ADN

Lors de <u>l'action du 26 mai 2014</u>, des déboulonneurs ont inscrit des slogans antipub sur des panneaux publicitaires, rue Solférino. Conduits au poste, ils ont été auditionnés dans la soirée et ont refusé de donner leur ADN.

Le 25 novembre 2014, les deux barbouilleurs ont été convoqués devant le délégué du procureur qui leur demandait chacun des amendes de 100 € pour dégradation et 200 € pour refus de prélèvement ADN. Poursuivant leur démarche de désobéissance civile, ils ont refusé de payer ces amendes.

Ces deux déboulonneurs ont reçu une convocation pour leur procès qui aura lieu :

Mardi 9 juin à 14h au Tribunal Correctionnel de Lille

Les déboulonneurs lillois sont sereins, déterminés, et prêts à assumer leurs actes lors du procès. En 2013, à Paris, des déboulonneurs parisiens poursuivis pour des faits similaires (barbouillage et refus de prélèvement ADN), ont été relaxés pour état de nécessité.

D'ici juin, les déboulonneurs ont besoin :

- de votre soutien moral : vous pouvez adresser aux déboulonneurs un message de soutien public dans lequel vous expliquerez pourquoi vous souhaitez ne plus voir de publicité dans la rue ou ailleurs (deboulonneurs_lille@no-log.org);
- **de votre soutien financier** (frais d'avocat, frais de procédure...) : Chèque à l'ordre de « Résistance à l'agression publicitaire », avec la mention « pour les Déboulonneurs » au dos, à l'adresse suivante : Résistance à l'agression publicitaire, 24, rue de la Chine, 75020 Paris.

Vous pouvez aussi faire un don en ligne en <u>suivant ce lien</u>. Vos dons ouvrent droit à une déduction d'impôts de 66 %.

Merci pour toute participation, même éphémère, même modeste!

07 81 21 50 88 (Alessandro) 06 95 91 03 35 (Marion) deboulonneurs_lille@no-log.org www.twitter.com/deboulille





L'affichage publicitaire pollue les esprits, les villes et les paysages : le Collectif des déboulonneurs est en désobéissance civile pour dénoncer ces ravages. Depuis 2005, nous organisons chaque mois des barbouillages et des dégradations non-violentes.

À Lille et ailleurs en France, notre action ne s'arrêtera que lorsque les pouvoirs publics limiteront l'affichage publicitaire à 50 par 70 cm, comme l'affichage associatif et politique, avec une contrainte stricte de densité et l'interdiction absolue de tout écran lumineux.

En mars 2013, le Tribunal de Paris a relaxé 6 barbouilleurs, évoquant pour la première fois l'état de nécessité. À Lille et partout en France, nous appellons à la mobilisation et à des actions antipub.